

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) & Mr Mahdi KOBBI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice Clos le 32 décembre 2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	986 693	895 118
	Moins : amortissements	- 728 212	- 541 425
		258 481	353 693
	Immobilisations corporelles	17 967 601	17 447 830
	Moins : amortissements	- 2 684 111	- 1 433 816
		15 283 490	16 014 014
	Immobilisations financières	6 006 947	3 592 963
	Moins : provisions	- 9 188	- 42 848
		5 997 759	3 550 115
	Total des actifs immobilisés	21 539 730	19 917 822
	Autres actifs non courants	-	-
	Total des actifs non courants	21 539 730	19 917 822
ACTIFS COURANTS			
	Stocks	58 488 966	41 714 525
	Moins : provisions	-	-
		58 488 966	41 714 525
	Clients et comptes rattachés	125 174 938	48 832 667
	Moins : provisions	- 9 074 572	- 9 417 319
		116 100 366	39 415 348
	Autres actifs courants	28 555 039	23 197 637
	Placements et autres actifs financiers	106 904	1 204 562
	Liquidités et équivalents de liquidités	9 555 623	34 626 496
	Total des actifs courants	212 806 898	140 158 568
	TOTAL DES ACTIFS	234 346 628	160 076 390

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice Clos le 32 décembre 2018
CAPITAUX PROPRES	Capital social	50 000 000	50 000 000
	Réserves	15 711 604	14 947 692
	Autres Capitaux propres	4 125	4 625
	Résultats reportés	12 014 332	6 406 228
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	77 730 061	71 358 545
	Résultat de l'exercice	12 712 962	8 872 016
	Total des capitaux propres avant affectation	90 443 023	80 230 561
PASSIFS	Emprunts bancaires	18 735 907	5 112 770
Passifs non courant	Provision pour risques et charges	6 894 212	2 894 212
	Total des passifs non courant	25 630 119	8 006 982
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	38 335 253	33 669 183
	Autres passifs courants	73 225 979	33 576 523
	Concours Bancaires	6 712 254	4 593 141
	Total des passifs courants	118 273 486	71 838 847
	Total des passifs	143 903 605	79 845 829
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	234 346 628	160 076 390

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
31 décembre 2019

Exercice clos le
32 décembre 2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus		192 836 036		112 049 091
	Autres produits d'exploitation		55 802		11 366
	Total des produits d'exploitation		192 891 838		112 060 457
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks travaux en cours		16 774 441		36 839 766
	Achats d'approvisionnements consommés	-	91 152 323	-	60 197 900
	Charges du personnel	-	5 653 586	-	3 278 433
	Dotations aux amortissements et aux provisions	-	5 815 918	-	7 175 790
	Autres charges d'exploitation	-	92 729 171	-	66 990 814
	Total des charges d'exploitation	-	178 576 557	-	100 803 172
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		14 315 281		11 257 286
	Charges financières	-	6 670 898	-	12 307 162
	Produits financiers		10 982 029		13 096 162
	Autres pertes ordinaires	-	1 228 713	-	151 233
	Autres gains ordinaires		397 213		43 883
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		17 794 912		11 938 935
	Impôt sur les sociétés	-	5 081 950	-	3 066 919
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 712 962		8 872 016

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
31 décembre 2019

Exercice clos le
31 décembre 2018

		Exercice clos le 31 décembre 2019		Exercice clos le 31 décembre 2018	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	Résultat net		12 712 962		8 872 016
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		5 815 918		7 175 790
	Amortissements des subventions d'investissement	-	500	-	375
	Variations de :				
	- Stocks	-	16 774 441	-	36 839 766
	- Clients et comptes rattachés	-	76 342 271	-	13 746 734
	- Autres actifs courants	-	6 020 985	-	9 329 662
	- Fournisseurs et comptes rattachés		4 911 261		24 739 635
	- Autres passifs courants		38 663 958	-	1 302 978
	- Intérêts courus		157 600		
	Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations	-	32 166		15 699
	Différences de change sur trésorerie en devises		1 062 172	-	6 563 083
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-	35 846 492	-	26 979 457
	FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	914 537	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles			32 166		21 443
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers					
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-	2 476 241	-	732 760
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-	3 358 612	-	6 813 551
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		Dividendes distribués	-	1 514 503	-
	Variation de crédits de gestion (principal)	-	2 706 750		2 706 750
	Encaissements provenant des emprunts		20 039 560		6 969 298
	Remboursements d'emprunts (en principal)	-	1 856 528		
	Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		13 961 779		9 675 798
	Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	-	1 062 172		6 563 084
	Variation de trésorerie	-	26 305 497	-	17 554 126
Trésorerie au début de l'exercice		35 722 889		53 277 015	
Trésorerie à la clôture de l'exercice		9 417 392		35 722 889	

*NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019*

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2019, à 50 000 000 DT et se divise en 5 000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
TOTAL	5000 000	50 000 000	100%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice » au lieu du régime de « Société partiellement exportatrice ». La période d'exonération de 10 ans a expiré fin 2016.

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2019 se résument comme suit :

- 1) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de branchement et de réseau de distribution BT dans le cadre du programme de densification de l'électrification rurale phase 1-Lot 4 Pwani et Lot 5 Mbeya, pour les montants de 17 600 KUSD et 1 103 606 823 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 96% au 31 décembre 2018 à 100% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 438 KDT sur ce Projet ;
- 2) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de lignes MT&BT et transformateurs de distribution ainsi que le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées des districts ruraux de Busokelo, Rungwe, Mbozi, Ileje et Mbeyadans la région de Mbeya (Lot 4 & Lot 5), pour les montants de 6 660 KUSD et 39 235 891 700 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 38% au 31 décembre 2018 à 94% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 46 986 KDT sur ce Projet ;
- 3) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur les travaux d'électrification rurale dans les territoires de services du centre et du centre-ouest (Wakiso, Mpigi, Lwengo, Boukomansimbi, districts de Kiruhura) - Lot 4, pour un montant de 8 081 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 10% au 31 décembre 2018 à 92% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 18 275 KDT sur ce Projet ;
- 4) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), pour un montant de 61 126 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 30% au 31 décembre 2018 à 90% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 109 692 KDT sur ce Projet ;
- 5) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client MHPS Maroc et portant sur les travaux d'inspection de l'unité JLEC Power Station au Maroc, pour un montant de 530 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 944 KDT sur ce Projet ;
- 6) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client GECOL Lybie et portant sur les travaux de réparation de la chaudière n°1 de la centrale thermique de Khalij Syrte en Lybie, pour un montant de 760 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 173 KDT sur ce Projet ;
- 7) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client SONABEL Burkina Faso et portant sur les travaux de supervision des travaux de l'interconnexion « Zano-Koupela » au Burkina Faso, pour les montants de 561 KEUR et 97 260 000 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 61% au 31 décembre 2019, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 602 KDT sur ce Projet ;

- 8)** Un chiffre d'affaires global de 192 836 KDT (dont 99,7% à l'export) en 2019, contre 112 049 KDT (dont 99,7% à l'export) en 2018, soit une augmentation de 80 787 KDT (environ 72%) provenant essentiellement des revenus comptabilisés sur les projets réalisés au Rwanda et en Tanzanie, pour un montant cumulé de 156 679 KDT, ce qui représente environ 81% du chiffre d'affaires global ;
- 9)** Une augmentation de 76 342 KDT (environ 156%) des créances clients qui ont passé de 48 833 KDT fin 2018 à 125 175 KDT fin 2019 (en valeurs brutes). Elles représentent 65% du chiffre d'affaires et 53% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2019 ;
- 10)** Les charges d'exploitation ont atteint 178 577 KDT en 2019, contre 100 803 KDT en 2018, soit une augmentation de 77 774 KDT (environ 77%), due essentiellement aux coûts encourus par la STEG-IS sur le projet EDCL Rwanda (projet HT) ;

Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Tanzanie, Rwanda, Cameroun et Kenya, ont été évalués à 58 489 KDT au 31 décembre 2019, contre 41 715 KDT au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 16 774 KDT (environ 40%) ;

- 11)** L'obtention auprès de la STB d'un crédit à moyen terme d'un montant de 7 500 000 DT, pour assurer le renforcement de la trésorerie de la STEG-IS et le financement de certaines dépenses d'exploitation. Le montant intégral de ce crédit a été débloqué en 2019.

Les conditions de ce financement se présentent comme suit :

- Taux d'intérêt annuel : TMM + 3% ;
- Durée de remboursement : 4 ans (dont une année de grâce).

Ce crédit, qui n'a pas fait l'objet de remboursement en principal au cours de l'exercice 2019, a généré des intérêts pour un montant de 157 600 DT.

- 12)** En janvier 2019, la STEG-IS a reçu un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT. Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès de la juridiction compétente, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ses intérêts.

En outre, le 26 décembre 2019, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises en 2019. Ce contrôle fiscal a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

L'administration fiscale (DGE) réclame le paiement d'un montant total de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités) au titre de divers impôts et taxes. La majeure partie des montants réclamés (dont notamment des retenues à la source non opérées pour la somme de 10 976 403 DT) provient du fait que les vérificateurs n'ont pas attribué le statut fiscal d'établissement stable aux projets importants réalisés à l'étranger (dans des pays liés ou non liés avec la Tunisie par des conventions de non-double imposition), et ce, contrairement à ce qui a été effectué par la STEG-IS.

Suite 2 Note N°2

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la majeure partie des éléments de redressement, tout en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de défense avancés par la STEG-IS. Cependant, le 10 novembre 2020, cette dernière a reçu la réponse de la DGE à son opposition tout en maintenant différentes positions (mêmes chefs de redressement), sous réserve de la communication par la STEG-IS d'éléments probants justifiant le statut fiscal d'établissement stable pour les projets importants réalisés à l'étranger (Tanzanie, Rwanda, Congo, Sierra Leone et Tchad). La STEG-IS est en cours de préparation de sa 2^{ème} opposition aux résultats de cette vérification fiscale approfondie à la date d'établissement des présents états financiers.

Des provisions pour risques fiscaux (locaux) ont été constituées par la STEG-IS pour un montant global de 3 843 321 DT, pour couvrir les pertes probables encourues sur ces deux contentieux fiscaux. Cependant, le degré d'incertitude lié aux estimations faites, dans ce cadre, par la Direction n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

- 13) Un résultat net bénéficiaire de 12 713 KDT en 2019, contre 8 872 KDT en 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 43% et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	192 892	112 060	80 832
Charges d'exploitation	-178 577	-100 803	-77 774
Résultat d'exploitation	14 315	11 257	3 058
Résultat financier	4 311	789	3 522
Résultat exceptionnel	-831	-107	-724
Impôts sur le résultat	-5 082	-3 067	-2 015
Résultat net de l'exercice	12 713	8 872	3 841

- 14) Une trésorerie positive de 9 417 KDT au 31 décembre 2019, contre 35 723 KDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 26 306 KDT (environ 74%) ;

- 15) Des investissements incorporels et corporels pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 669 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	92
Matériel informatique	282
Équipements de bureaux	58
Matériel et outillage d'exploitation	98
Matériel de transport	117
Autres immobilisations corporelles (AAI ...)	22
Total en KDT	669

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés au 31 décembre 2019 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10% à 20%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Emprunts et coûts d'emprunts

Les emprunts de fonds portant intérêts, contractés par la Société, sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long termes sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants, à la date de clôture.

Les coûts d'emprunts (intérêts, pertes de change ...) sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas de certains contrats de construction), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

10. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

11. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement ; et
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Transferts/ Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Transferts/ Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
Logiciels	895 118	91 575	-	986 693	541 425	186 787	-	728 212	258 481	353 693
Total des immobilisations incorporelles	895 118	91 575	-	986 693	541 425	186 787	-	728 212	258 481	353 693
Terrains	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Constructions	7 079 948	-	-	7 079 948	353 997	353 997	-	707 994	6 371 954	6 725 951
Matériel de transport	287 900	117 479	58 000	347 379	260 220	34 893	58 000	237 113	110 266	27 680
Equipements de bureaux	495 193	58 220	-	553 413	157 351	90 437	-	247 788	305 625	337 842
Equipements spécifiques	356 500	-	-	356 500	35 650	35 650	-	71 300	285 200	320 850
Matériel informatique	800 149	282 498	-	1 082 647	370 000	268 213	-	638 213	444 434	430 149
Agencements, aménagements et installations divers	422 666	21 537	-	444 203	68 431	42 146	-	110 577	333 626	354 235
Matériel et outillage d'exploitation	223 655	98 037	-	321 692	43 221	29 804	-	73 025	248 667	180 434
Matériel & outillage spécifiques	4 372 924	-	-	4 372 924	123 067	441 906	-	564 973	3 807 951	4 249 857
Equipements intérieurs	69 164	-	-	69 164	21 879	11 249	-	33 128	36 036	47 285
Total des immobilisations corporelles	17 447 830	577 771	58 000	17 967 601	1 433 816	1 308 295	58 000	2 684 111	15 283 490	16 014 014
Total en DT	18 342 948	669 346	58 000	18 954 294	1 975 241	1 495 082	58 000	3 412 323	15 541 971	16 367 707

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Titres de participation :			3 195 613	3 195 613
- SONEDE Internationale	5 000	10,00%	100 000	100 000
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	1 890 092
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	30 000	50,00%	1 205 521	1 205 521
- STEG-IS Congo	1 000	100,00%	-	33 660
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-9 188	-42 848
Prêts au personnel à plus d'un an			13 447	13 307
Dépôts et cautionnements versés (*)			2 788 699	341 195
Total en DT			5 997 759	3 550 115

(*) Dont un montant de 2 477 835 DT (soit l'équivalent de 885 415 USD) faisant l'objet d'une saisie arrêt opérée par la CNSS sur des comptes bancaires en devises ouverts auprès de la STB et d'Amen Bank. Le reliquat de 310 864 DT correspond aux cautionnements relatifs aux contrats de location simple et à d'autres cautionnements versés se rapportant aux projets en cours de réalisation à l'étranger. Ils s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

- Projets Tanzanie	29 433
- Projets Rwanda	16 331
- Projet Cameroun	3 799
- Projet Kenya	160 097
- Projet Burkina Faso	2 598
- Projet Togo	740
- Projet Ouganda	94 162
- Projets Congo	3 704
Total en DT	310 864

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Travaux en cours - Projets TANZANIE :	7 090 812	9 044 440
- Stock de matériels électriques sur chantier	3 120 020	9 044 440
- Stock de travaux en cours	3 970 792	-
Travaux en cours - Projets MBEYA & PWANI TANZANIE :	-	1 227 200
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	1 227 200
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours - Projet CAMEROUN :	4 168 752	1 129 546
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	4 168 752	1 129 546
Travaux en cours - Projet TOGO :	2 982 051	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	2 982 051	-
Travaux en cours - Projet KENYA :	33 243 574	5 127 908
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	33 243 574	5 127 908
Travaux en cours - Projet OUGANDA :	980 882	975 265
- Stock de matériels électriques sur chantier	980 882	975 265
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours - Projets RWANDA :	10 022 895	24 210 166
- Stock de matériels électriques sur chantier	8 804 363	19 451 376
- Stock de matériels électriques en cours de transport	-	4 758 790
- Stock de travaux en cours	1 218 532	-
Montant Brut en DT	58 488 966	41 714 525
Moins : Provisions	-	-
Montant Net en DT	58 488 966	41 714 525

1) Stock de travaux en cours -Projet Kenya

Les coûts (y compris les frais de gestion du projet) directement engagés, au cours des exercices 2018 et 2019, sur le Projet en cours de réalisation par la STEG-IS au Kenya (Lots 2 et 14) totalisent 33 243 574 DT (dont un montant de 5 127 908 DT relatif à 2018). Ils se rapportent à des travaux exécutés par la STEG-IS et non encore acceptés par le client étranger à la date de clôture et, de ce fait, sont reportés à l'actif du bilan parmi les stocks de travaux en cours.

Aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé en 2018 et 2019 au titre de ce Projet en cours de réalisation par la STEG-IS au Kenya, malgré l'avancement des travaux estimé à 52% pour le Lot 2 et 38% pour le Lot 14 au 31 décembre 2019. La réception des travaux exécutés, par le client étranger, ne sera établie qu'après achèvement intégral de tous les travaux convenus (levage des supports, tirage des lignes et installations des branchements).

2) Stocks de travaux en cours -Autres Projets

Ces soldes correspondent aux coûts (y compris les frais de gestion du projet) directement engagés, au cours de l'exercice 2019, sur des marchés (contrats de construction) en cours de réalisation par la STEG-IS en Tanzanie, au Rwanda, au Togo et au Cameroun, et relatifs à des travaux non encore acceptés par les clients étrangers à la date de clôture.

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Clients export :	106 905 230	43 956 268
- EDCL Rwanda	72 079 697	40 394
- REA Tanzanie	7 335 376	21 142 428
- REA Ouganda	2 301 507	1 535 535
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	5 662 168	5 067 580
- STEG-IS Congo	-	124 114
- NEUC Liban	65 772	1 550 023
- SCET Tunisie - Projet Tchad (1)	2 783 579	2 783 579
- SNE Tchad	1 626 239	808 092
- MAT-DGGT Congo (2)	5 945 818	5 945 818
- GECOL Lybie	2 126 860	-
- SONABEL Burkina Faso	224 401	-
- STEG-IS SAUDI	418 913	2 666 938
- MHPS Maroc	1 944 456	-
- SOMELEC	43 786	43 786
- SCL Sénégal	4 075 637	1 538 577
- Groupe Chimique Tunisien	63 200	50 540
- Electricité de Djibouti	200 373	203 619
- SONABEL Burkina Faso	-	363 370
- IDC	-	84 427
- IMS	7 448	7 448
Clients locaux :	505 718	365 315
- CPC	-	78 205
- APO	14 110	74 390
- INTEC	87 320	-
- SITEP	7 000	7 000
- STIR	266 508	111 321
- CIMENTERIE JBEL OUST	11 682	27 954

- GINOR	-	20 218
- CLARK ENERGY TUNISIE SERVICES	10 679	10 679
- BRIQUETERIE JBEL OUST	5 424	16 272
- CARTHAGO S.A.	34 778	5 950
- T.M.I	6 545	6 545
- Autres clients locaux	61 672	6 781

Clients export - produits à recevoir :	10 346 753	1 720 410
- SONABEL Burkina Faso	202 288	-
- REA Tanzanie	7 116 201	815 862
- SCL Sénégal	-	290 044
- PEEDU Congo	-	508 199
- REA Ouganda	2 844 019	60 505
- STEG-IS SAUDI	151 105	-
- GCT	33 140	45 800
Clients locaux - produits à recevoir :	293 225	71 078
- SITEP	25 500	29 400
- CPC	267 725	40 828
- CARTHAGO S.A.	-	850
Clients export - retenues de garantie :	7 107 192	2 719 596
- REA Tanzanie	6 237 161	2 617 227
- REA Ouganda	870 031	102 369
Clients locaux - effets à recevoir	16 820	-
Montant Brut en DT	125 174 938	48 832 667
Moins : Provisions (*)	-9 074 572	-9 417 319
Montant Net en DT	116 100 366	39 415 348

(*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

- <i>SCET Tunisie - Projet Tchad</i>	2 783 579
- <i>MAT-DGGT Congo - Projet</i>	2 470 102
<i>Interconnecté</i>	
- <i>MAT-DGGT Congo - Projet Mabombo</i>	3 340 448
- <i>MAT-DGGT Congo - Projet Boundji-</i>	9 844
<i>Ewo</i>	
- <i>Ministère de l'Energie de la Sierra Leone</i>	373 057
- <i>CIMENTERIE JBEL OUST</i>	11 682
- <i>SOMELEC</i>	43 786
- <i>IMS</i>	7 448
- <i>SGS</i>	1 344
- <i>ERE</i>	142
- <i>GCT</i>	33 140
Total en DT	9 074 572

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs débiteurs :	14 839 375	9 078 989
- SIAME	275 789	322 270
- TUNISIE CABLES	1 328 505	631 972
- SACEM	644 593	358 032
- Fournisseurs Projets Rwanda	6 758 765	6 103 684
- Fournisseurs Projets Tanzanie	447 295	546 958
- Fournisseurs Projet Sénégal	26 035	328 672
- Fournisseurs Projet Kenya	371 589	404 456
- Fournisseurs Projet Burkina Faso	-	213 518
- Fournisseurs Projet Cameroun	1 545 759	-
- Fournisseurs Projet Togo	3 077 199	-
- Fournisseurs Projet Ouganda	222 083	-
- Fournisseurs Projet Tchad	4 412	-
- Fournisseurs Projet Sierra Leone	-	17 670
- Autres fournisseurs débiteurs locaux	137 351	151 757
Etat - impôts et taxes :	8 555 695	5 284 001
- Crédit de TVA (sur déclaration)	2 230 831	1 784 266
- TVA à régulariser	11 563	233 981
- TVA - Projets Tanzanie	2 502 394	2 153 589
- TVA - Projet Kenya	1 419 621	75 714
- TVA - Projet Ouganda	41 724	7 275
- Retenues à la source - Projets Tanzanie	2 230 093	980 220
- Retenues à la source - autres projets à l'étranger	119 469	48 956
Personnel et comptes rattachés :	1 247	11 456
- Avances et acomptes au personnel	1 247	11 456

Sociétés du groupe :	235 093	3 670 799
- STEG-IS Congo	-	2 907 379
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	235 093	99 837
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	663 583	663 583
- Moins : Provisions	-663 583	-
Produits à recevoir	12 573	15 422
Comptes de régularisation actif :	4 811 758	4 913 965
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale	3 830 980	4 434 763
. Projets Tanzanie	23 129	605 292
. Projet EDCL Rwanda	705 973	1 717 174
. Projet KPLC Kenya	2 375 687	1 673 588
. Projet REA Ouganda	-	438 709
. Projet CEET Togo	726 191	-
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	980 778	479 202
Débiteurs divers	99 298	223 005
<i>Total en DT</i>	28 555 039	23 197 637

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Prêts au personnel à moins d'un an	106 904	78 307
Placements monétaires :	-	1 126 255
- Principal	-	1 126 255
- Intérêts à recevoir	-	-
Total en DT	106 904	1 204 562

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	1 751	4 128
Banques :	9 173 397	33 600 414
- Banques Siège (Tunis)	5 559 365	29 469 554
. TND	271 096	1 383 029
. USD	3 925 366	20 674 951
. EURO	1 362 903	7 411 574
- Banques Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie ...)	3 614 032	4 130 860
Régies d'avances et accreditifs - Projet Kenya	-	619 096
Caisses :	380 475	402 858
- Caisse Siège (Tunis)	622	180
- Caisses Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie ...)	379 853	402 678
Total en DT	9 555 623	34 626 496

(En DT)

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2017	50 000 000	3 531 575	11 000 000	-	8 322 345	72 853 920
Affectation bénéfice 2017	-	416 117	-	-	-416 117	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-1 500 000	-1 500 000
Subventions acquises	-	-	-	5 000	-	5 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-375	-	-375
Bénéfice 2018	-	-	-	-	8 872 016	8 872 016
Soldes au 31 décembre 2018	50 000 000	3 947 692	11 000 000	4 625	15 278 244	80 230 561
Affectation bénéfice 2018	-	763 912	-	-	-763 912	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-2 500 000	-2 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2019	-	-	-	-	12 712 962	12 712 962
Soldes au 31 décembre 2019	50 000 000	4 711 604	11 000 000	4 125	24 727 294	90 443 023

Le bénéfice par action s'élève à 2,543 DT en 2019, contre 1,774 DT en 2018 (sur la base de 5 000 000 actions ordinaires en circulation), soit une augmentation de 43%.

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD (1)	11 235 907	5 112 770
STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 TND (2)	7 500 000	-
Montant Net en DT	18 735 907	5 112 770

(1) Afin d'assurer le financement du Projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima et des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 5 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : libor 6 mois majoré de 2,75%.

(2) Afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS a bénéficié, en 2019, d'un crédit à moyen terme de 7 500 000 DT, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 4 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : TMM+3%.

NOTE N°13 : PROVISIONS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Provisions pour risques et charges - Siège :	4 394 212	2 894 212
- Provisions pour risques sociaux	550 891	550 891
- Provisions pour risques fiscaux	3 843 321	2 343 321
Provisions pour risques et charges - Projets Rwanda	2 500 000	-
Total en DT	6 894 212	2 894 212

1) Provisions pour risques sociaux

Les provisions pour risques sociaux se rapportent essentiellement aux résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, notifiés en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;
- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

Une reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 DT afin de ramener le solde de ce passif de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification), en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 en date du 8 mars 2017 ainsi que la correspondance de l'avocat chargé de l'affaire reçue en date du 5 juillet 2017 qui confirme la révision à la baisse du risque social encouru. Signalons qu'une expertise judiciaire a été ordonnée par la Cour d'Appel de Tunis en date du 8 mars 2017. Toutefois, aucun jugement d'appel n'a été prononcé jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers.

2) Provisions pour risques fiscaux

Les provisions pour risques fiscaux ont été constituées par la STEG-IS pour couvrir essentiellement les risques de redressement de sa situation fiscale notamment au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger pour les exercices 2013 à 2018. En effet, la STEG-IS a fait l'objet des deux contrôles fiscaux suivants :

a) Vérification préliminaire

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'administration fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables de fait en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028	-	5	-	-
Acomptes provisionnels	-	-	715 023	357 512	59 032	20 661
<i>Sous-totaux annuels</i>	<i>1 221 498</i>		<i>1 072 540</i>		<i>79 693</i>	
Total Général en DT	2 373 731					

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 142% du chiffre d'affaires en 2012 et 88% du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

Suite 3 Note N°13

En janvier 2019, la STEG-IS a reçu un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT.

Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès du tribunal compétent, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ses intérêts.

b) Vérification approfondie

En mai 2019, la STEG-IS a reçu la notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Ce contrôle fiscal a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

Le 26 décembre 2019, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de cette vérification approfondie, effectuée au cours de l'année 2019. La DGE réclame le paiement d'un montant total de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités) au titre de divers impôts et taxes, s'analysant comme suit :

	2015		2016		2017		2018		TOTAL
	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	
IS	44 506	26 703	-	10	80 657	24 197	1 572 894	235 934	1 984 901
AP	120 153	80 725	-	30	-	30	187 219	42 124	430 281
RS	1 550 115	1 116 927	1 509 783	849 990	1 378 025	596 140	3 283 423	692 000	10 976 403
TVA	-	10	-	120	-	120	-	120	370
TFP & FOPROLOS	10 130	6 330	2 497	1 185	8 423	2 738	3 189	558	35 050
TCL	12 038	7 524	12 946	6 150	-	10	90 140	15 775	144 583
CSS	-	-	-	-	-	-	241 538	39 785	281 323
Sous-totaux annuels	2 975 161		2 382 711		2 090 340		6 404 699		13 852 911
Pénalités à déduire									(553 024)
Total Général en DT									13 299 887

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la majorité des éléments de redressement, tout en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Le chef de redressement principal, fortement contesté par la STEG-IS, est le refus des vérificateurs de reconnaître le statut fiscal d'établissement stable aux projets importants réalisés à l'étranger (dans des pays liés ou non liés avec la Tunisie par des conventions de non-double imposition, dont notamment : Tanzanie, Rwanda, Congo, Tchad et Sierra Leone).

Suite 4 Note N°13

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. En date du 10 novembre 2020, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en maintenant les mêmes chefs de redressement, sous réserve de la communication, par la STEG-IS, de documents probants justifiant le statut fiscal d'établissement stable pour les projets importants réalisés à l'étranger durant la période 2015-2018. La 2^{ème} réponse de la STEG-IS est en cours de préparation à la date d'établissement des présents états financiers.

Afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la STEG-IS, dans le cadre de ces deux contentieux fiscaux, des provisions pour risques et charges ont été constituées pour un montant global de 3 843 321 DT, estimé avec un degré d'incertitude relativement élevé. Il va sans dire qu'un doute plane sur les montants définitifs qui seront à la charge de la STEG-IS eu égard aux circonstances actuelles.

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	30 661 645	27 087 779
- STEG	4 173 964	2 132 977
- STEG-IS Congo	-	2 217 005
- SMART LOGISTIC	1 001 553	521 029
- SACEM INDUSTRIE	-	309 832
- CONTINENTAL TOURS	115 258	158 566
- TUNISIE CABLES	4 809	1 136 944
- ASSURANCE STAR	-	55 605
- DISCOVERY INFORMATIQUE	-	43 683
- Fournisseurs Projets Rwanda	15 448 919	18 025 898
- Fournisseurs Projet Kenya	2 932 697	445 653
- Fournisseurs Projet Togo	1 752 004	-
- Fournisseurs Projets Tanzanie	2 287 491	1 279 683
- Fournisseurs Projet Ouganda	972 939	-
- Fournisseurs Projet Burkina Faso	20 989	216 826
- Fournisseurs Projet Tchad	26 755	-
- Fournisseurs Projet Sénégal	15 239	-
- Fournisseurs Projet Maroc	140 808	-
- Fournisseurs Projet Cameroun	82 812	-
- Autres fournisseurs locaux	1 685 408	544 078
Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	1 642 366	4 658 264
- STEG	1 061 604	1 667 928
- Fournisseurs Projets Rwanda	-	1 064 986
- Fournisseurs Projet Ouganda	22 983	922 215
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	557 779	1 003 135
Fournisseurs d'immobilisations :	242 027	388 081

- MAS	92 573	92 573
- NETWORK ASSOCIATE	-	88 047
- INTELO	5 020	74 216
- SITTE	19 868	-
- MEGA SYSTEM	15 497	12 675
- RUSPINA	29 063	29 063
- PICOSOFT	14 657	6 664
- ADB	3 553	24 472
- Autres fournisseurs	61 796	60 371

Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie	4 866 057	1 356 438
- Fournisseurs Projets Rwanda	4 401 714	1 347 557
- Fournisseurs Projet Cameroun	69 213	-
- Fournisseurs Projet Ouganda	106 862	-
- Fournisseurs Projet Kenya	237 257	7 877
- Fournisseurs Projet Togo	46 417	-
- Fournisseurs Projet Sénégal	3 590	-
- Autres fournisseurs locaux	1 004	1 004
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	843 674	-
- SACEM INDUSTRIES	786 777	-
- REVOLON	56 897	-
Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues	-	6 510
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	11 432	104 179
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	68 052	67 932
<i>Total en DT</i>	38 335 253	33 669 183

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Clients créditeurs (avances reçues ...) :	50 540 275	19 618 200
- EDCL Rwanda (projet HT)	4 679 087	1 236 925
- REA 3 Tanzanie	318 828	3 317 923
- MAT-DGGT Congo	1 356 015	1 086 612
- SONABEL	-	79 899
- AER Cameroun	6 478 771	-
- CEET Togo	9 745 225	-
- TANESCO Tanzanie	1 146 395	709 457
- REA Ouganda	469 899	3 700 142
- KPLC Kenya	26 344 255	9 484 512
- Autres clients créditeurs	1 800	2 730
Etat - impôts et taxes / Activités hors établissements stables situés à l'étranger :	1 620 250	463 405
- Retenues à la source	241 572	182 962
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	1 265 064	192 811
- Contribution Sociale de Solidarité	86 670	78 232
- TCL à payer	5 958	3 186
- Autres taxes à payer	20 986	6 214
Etat - impôts et taxes / Activités des établissements stables situés à l'étranger :	12 686 065	8 413 905
- Impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie	2 211 689	-
- Impôt sur les sociétés à payer en Ouganda	530 851	-
- Impôt sur les sociétés à payer au Congo	1 556 653	1 687 272
- TVA - projets Tanzanie	5 820 363	4 865 804
- TVA - projet Kenya	641 189	-
- Retenues à la source - projets Tanzanie	72 801	125 840
- Retenues à la source - projets Congo	11 776	44 454
- Retenues à la source - projets Rwanda	50 539	50 539
- Retenues à la source - projet Kenya	89 483	-

- ENR et TVA - projet PEEDU Congo	1 274 008	1 213 283
- Redevance de rétrocession - projets Congo	426 713	426 713
Provisions pour risques fiscaux / Activités des établissements stables situés à l'étranger :	1 901 625	1 315 335
- Projets Tanzanie	1 401 625	1 315 335
- Projet Ouganda	500 000	-
SERGAZ - droits de servitudes à payer	60 685	60 685
Créditeurs divers :	379 242	324 355
- CNSS	297 751	276 312
- CNRPS	48 204	29 949
- Autres créditeurs	33 287	18 094

Personnel et comptes rattachés :	1 388 643	804 865
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	8 018
- Congés à payer - personnel permanent	356 617	110 983
- Prime exceptionnelle - personnel permanent	476 836	159 736
- Prime exceptionnelle - personnel détaché	102 085	48 800
- Prime de bilan - Direction Générale	250 305	153 315
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	112 976	102 551
- Congés à payer - Direction Générale	45 111	33 293
- Rappels sur salaires, primes et congés - Direction Générale	-	121 834
- Personnel permanent - rémunérations dues	-	48 068
- Autres charges à payer	36 695	18 267
Diverses charges à payer :	4 649 194	2 575 773
- Intéressements à payer	88 034	28 453
- Indemnités d'expatriation à payer	1 067 475	706 548
- Honoraires et commissions à payer / contrats d'assistance et de représentation	413 437	-
- Actionnaires, dividendes à payer	2 500 000	1 514 503
- Commissions de gestion / emprunt bancaire STB	112 290	112 290
- Autres charges à payer (jetons de présence ...)	467 958	213 979
Total en DT	73 225 979	33 576 523

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants :	6 416 423	1 856 528
- STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD	6 416 423	1 856 528
Intérêts courus non échus :	157 600	-
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	157 600	-
Lettres de crédit :	-	2 706 750
- Banque de Tunisie - financement en devises	-	2 480 627
- STB - financement en devises	-	226 123
Découverts bancaires :	138 231	29 863
- ATB	-	29 863
- AMEN Bank	137 470	-
- ATTIJARI Bank	761	-
Total en DT	6 712 254	4 593 141

NOTE N°17 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Travaux et prestations de services - exportation :	192 220 688	111 666 544
- MBEYA & PWANI Tanzanie	2 437 882	19 993 261
- EDCL Rwanda - projet HT	109 692 022	47 361 881
- REA 3 Tanzanie	46 986 497	26 988 134
- REA Ouganda	18 274 662	2 107 885
- MHPS Maroc	1 944 456	-
- EDCL Rwanda	2 213 208	544 243
- NEUC Liban	327 097	314 837
- PEEDU Congo	-	7 298 589
- GECOL Lybie	2 172 688	-
- CEET Togo	-	575 737
- SNE Tchad	2 045 701	1 801 290
- SCL Sénégal	2 400 148	290 044
- Electricité de Djibouti	627 275	553 159
- STEG-IS SAUDI	1 385 756	2 664 217
- SONABEL Burkina Faso	1 689 096	799 245
- INTEC	-	224 234
- Autres clients export	24 200	149 788
Travaux et prestations de services - marché local :	615 348	382 547
- CPC	267 725	120 949
- STIR	119 876	113 091
- SACEM INDUSTRIE	36 240	-
- CARTHAGO S.A.	28 875	9 600
- BRIQUETERIE JBEL OUST	-	18 000
- NITROKYM	-	12 000
- CIMENTS DE BIZERTE	15 000	17 347

- DSI	-	9 360
- CLARK ENERGY	34 250	22 950
- SITEP	25 500	-
- Autres clients locaux	87 882	59 250
<i>Total en DT</i>		112 049 091

NOTE N°18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Amortissements des subventions d'investissement	500	375
Indemnités assurances	55 302	10 991
Total en DT	55 802	11 366

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Matériels et fournitures - projets Tanzanie	28 548 567	27 534 534
Matériels et fournitures - projet Kenya	17 757 822	-
Matériels et fournitures - projets Congo	561	761 355
Matériels et fournitures - projets Rwanda	26 405 667	22 800 049
Matériels et fournitures - projet Ouganda	10 770 566	1 333 346
Matériels et fournitures - projet Sénégal	1 518 051	547 284
Matériels et fournitures - projet Cameroun	1 269 444	-
Matériels et fournitures - autres projets	362	-
Equipements et outillages - divers projets	1 040 637	2 063 956
Produits alimentaires - divers projets	797 915	508 115
Produits pharmaceutiques - divers projets	9 410	9 844
Carburants et lubrifiants	576 648	432 076
Electricité	228 417	147 446
Fournitures de bureaux	454 609	371 466
Autres achats	1 773 647	3 688 429
Total en DT	91 152 323	60 197 900

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Salaires et compléments de salaires - Direction Générale	504 739	630 677
Salaires et compléments de salaires - personnel permanent	3 777 415	2 078 663
Salaires et compléments de salaires - personnel détaché	65 619	30 564
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	1 941	2 118
Congés payés (variation)	221 284	39 964
Charges sociales légales et autres charges de personnel	1 082 588	496 447
Total en DT	5 653 586	3 278 433

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 495 082	1 067 878
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 000 000	2 000 000
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes des sociétés de groupe	663 583	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	2 048 203	4 121 564
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-2 390 950	-13 651
Total en DT	5 815 918	7 175 791

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Services extérieurs :	91 193 991	64 879 639
- Intéressements servis aux détachés STEG	2 161 853	2 035 313
- Autres intéressements servis	5 074 740	2 810 786
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 955 155	1 912 705
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	3 488 933	4 331 772
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 756 474	8 218 481
- Honoraires d'assistance et de représentation à l'étranger	5 328 623	2 888 140
- Travaux de sous-traitance - projets Congo	-	1 342 343
- Travaux de sous-traitance - projet Kenya	2 352 256	-
- Travaux de sous-traitance - projet HT Rwanda	28 266 382	16 584 513
- Travaux de sous-traitance - projet Ouganda	2 326 403	-
- Travaux de sous-traitance - projet Togo	1 309 498	-
- Autres sous-traitance générale	615 375	1 093 416
- Transports et déplacements	7 337 762	7 437 852
- Missions et réceptions	4 687 562	3 109 730
- Frais de formation	212 227	153 434
- Loyers et charges locatives- diversprojets	9 294 444	6 471 935
- Autres loyers et charges locatives	57 164	141 961
- Jetons de présence	40 000	40 000
- Services bancaires et assimilés	1 186 611	1 397 110
- Primes d'assurance (export, maladies) - divers projets	726 927	519 853
- Primes d'assurance - siège Tunis	423 466	320 628
- Frais postaux et de télécommunications	364 042	239 506
- Dons et subventions	54 450	49 340
- Timbres de voyage	19 875	24 420
- Maintenance informatique	94 470	54 414

- Frais de publicité et publications	99 465	162 852
- Entretien et réparations	183 741	177 867
- Personnel extérieur à l'entreprise - divers projets	5 587 106	2 978 379
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	188 987	382 889
Impôts et taxes	1 535 180	2 111 175
<i>Total en DT</i>	92 729 171	66 990 814

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Pertes de change matérialisées :	4 734 123	1 334 003
- Activités des établissements stables à l'étranger	4 491 412	1 265 448
- Activités hors établissements stables à l'étranger	242 711	68 555
Pertes de change non matérialisées :	688 540	10 927 490
- Activités des établissements stables à l'étranger	610 082	9 531 178
- Activités hors établissements stables à l'étranger	78 458	1 396 312
Pertes de change non matérialisées / CC des sociétés du groupe	252 077	-
Intérêts des emprunts bancaires	962 632	9 158
Pénalités fiscales	33 526	36 511
Total en DT	6 670 898	12 307 162

NOTE N°24 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Gains de change matérialisés	7 614 762	3 264 003
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	422 252	496 976
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	246 335	8 134 693
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	-	531 696
Gains de change non matérialisés / dettes financières	863 999	-
Autres gains de change non matérialisés	1 729 418	185 051
Intérêts créditeurs des CCB	9 663	13 798
Produits des participations (STEG-IS SAUDI et SONEDE Inter)	10 000	370 742
Produits des placements monétaires	85 600	99 203
Total en DT	10 982 029	13 096 162

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	17 670	4 628
Contribution Sociale de Solidarité (*)	86 670	78 232
Pertes de créances irrécouvrables / STEG-IS Congo	1 116 894	20 981
Perte / sortie participation STEG-IS Congo (dissoute en 2019)	33 660	-
Reprise / provision pour dépréciation participation STEG-IS Congo	-33 660	-
Pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	-	25 301
Autres pertes exceptionnelles	7 479	22 091
Total en DT	1 228 713	151 233

(*) Instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal relatif aux activités hors établissements stables situés à l'étranger.

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Gains sur cession d'immobilisations	32 166	9 602
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	36 471	34 258
Autres gains ordinaires (*)	328 576	23
Total en DT	397 213	43 883

(*) Dont un montant de 238 129 DT provenant de la cession de matériels au Congo.

NOTE N°27 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger (<i>voir note n°27-1</i>)	993 368	879 647
Provision IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projets Congo	759 752	1 687 272
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projets Tanzanie	2 297 979	500 000
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projet Ouganda	1 030 851	-
Total en DT	5 081 950	3 066 919

NOTE N°27-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

(En DT)

	Exercice clos le
	31 décembre 2019
Résultat net de l'exercice	12 712 962
Réintégrations :	196 117 222
- Impôts sur les sociétés	993 368
- Charges relatives aux établissements stables situés à l'étranger	177 068 061
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements situés à l'étranger	8 364 783
- Pénalités fiscales	3 022
- Contribution Sociale de Solidarité	86 670
- Timbres de voyage	19 875
- Dotations aux provisions non déductibles	1 500 000
- Dons et subventions	4 150
- Cadeaux excédentaires non déductibles	4 024
- Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 DT payées en espèces	17 010
- Autres charges non déductibles	42 524
- Pertes de change non réalisées en 2019	78 458
- Gains de change déduits en 2018 et réalisés en 2019	7 935 277
Déductions :	-200 163 180
- Produits réalisés par les établissements stables situés à l'étranger	-198 702 990
- Dividendes	-10 000
- Reprises sur provisions non déductibles	-53 878
- Gains de change non réalisés en 2019	-
- Pertes de change réintégrées en 2018 et réalisées en 2019	-1 396 312

Bénéfice fiscal	8 667 004
Moins : Produits hors exploitation :	62 312
- Produits des placements monétaires	30 146
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	32 166
Bénéfice provenant de l'exploitation	8 604 692
Chiffre d'affaires total (hors établissements stables situés à l'étranger)	6 769 723
Chiffre d'affaires à l'export (hors établissements stables situés à l'étranger)	6 154 375
Bénéfice à l'exportation	7 822 551
Bénéfice local	844 453
Impôts sur les sociétés :	993 368
- IS au taux de 25% (exigible en Tunisie)	211 113
- IS au taux de 10% (exigible en Tunisie)	782 255
Acomptes provisionnels	-
Retenues à la source	-4 601
Impôt sur les sociétés à payer (en Tunisie)	988 767

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

I. Engagements donnés :

	ÉTAT DES GARANTIES BANCAIRES ÉMISES ARRÊTÉ AU 31/12/2019						
	TND	EUR	USD	TZS	KES	FCFA	FRW
CAUTIONS DOUANIÈRES	14 550						
AUTRES CAUTIONS	438 660						
CAUTIONS DE SOUMISSIONS		313 900	505 000			474 165 000	
CAUTIONS D'AVANCES		5 126 378	6 003 335	118 874 142	49 671 954	182 598 486	387 853 789
CAUTIONS DÉFINITIVES		1 916 505	6 915 425	4 695 314 988	24 835 977	91 299 243	387 853 789
Total	453 210	7 356 783	13 423 760	4 814 189 130	74 507 931	748 062 729	775 707 578

II. Garanties reçues :

Fournisseur	Type de caution	Montant en DT
SACEM Industries	Caution bancaire d'avance	193 136
Tunisie Câbles	Caution bancaire d'avance	916 208
Total		1 109 344

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- STEG-IS Congo (filiale) ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
 - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés

directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Suite 1 Note N°29

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2019, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 955 155 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 2 161 853 DT. Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 5 161 986 DT.

- 2)** Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 29 564 700 Francs CFA.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 521 500 000 Francs CFA.

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie pour un montant de 8 500 000 Francs CFA. Un montant de 3 100 000 Francs CFA a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017.

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2 554 034 DT par application du cours de change en vigueur à la date de sa dissolution anticipée (voir ci-après). Par ailleurs, la dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant des prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'élève à 114 158 DT.

Diverses prestations de sous-traitance et de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU ont été facturées par la STEG-IS Congo à la STEG-IS. La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance et de services, s'élève à 1 551 298 DT.

Suite à la dissolution anticipée de la STEG-IS Congo décidée par l'Assemblée Générale de ses associés, tenue à Brazzaville le 18 octobre 2019 et à sa radiation du registre de commerce de Brazzaville en date du 11 novembre 2019, des pertes ont été comptabilisées, pour un montant global de 1 116 894 DT, du fait de l'apurement (après compensation) des comptes d'actif et des comptes de passif relatifs à la filiale STEG-IS Congo. Elles ont été constatées en résultat net, parmi les autres pertes ordinaires de l'exercice (voir Note 25 des états financiers).

- 3)** Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant les sommes de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 84 119 USD, ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours des exercices 2017 et 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non encore remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016, 2017 et 2018, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2019. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 663 583 DT à cette date.

- 4) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 252 308 DT (soit l'équivalent de 53 108 554 Francs CFA). En 2019, un montant de 20 088 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 4 000 000 Francs CFA).

Cette société apparentée affiche un solde débiteur de 235 093 DT (soit l'équivalent de 49 108 554 Francs CFA) parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2019.

- 5) Au cours de l'exercice 2019, la STEG-IS a facturé à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 2 400 148 DT.

Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution au titre de ces prestations de services est de 4 075 637 DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2019, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 1 385 756 DT.

Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est de 570 018 DT.

NOTE N°30 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et sans aucun ajustement des comptes, et ce, malgré la crise sanitaire résultant de la propagation de la pandémie de la Covid-19 à partir du mois de mars 2020 et les mesures prises par les pouvoirs publics pour y faire face. Cet événement postérieur a été considéré comme étant non lié à des conditions existant à la date de clôture.

À la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2019 par le Conseil d'Administration, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ou d'informations fiables et pertinentes sur les impacts possibles de cette crise sanitaire sur les activités, la situation financière de la Société et les résultats de ses opérations au cours de l'exercice 2020.

NOTE N°31 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus et autres produits d'exploitation	192 891 338	112 060 082
Production stockée / Destockage de production	16 774 441	36 839 766
PRODUCTION	209 665 779	148 899 848
Achats d'approvisionnements	-91 152 323	-60 197 900
Services extérieurs et autres charges externes	-91 193 991	-64 879 639
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	27 319 465	23 822 309
Charges de personnel	-5 653 586	-3 278 433
Impôts et taxes	-1 535 180	-2 111 175
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	20 130 699	18 432 701
Charges financières	-6 670 898	-12 307 162
Produits financiers	10 982 029	13 096 162
Autres pertes ordinaires	-1 228 713	-151 233
Autres gains ordinaires	397 213	43 883
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-5 815 918	-7 175 791
Amortissements des subventions d'investissement	500	375
Impôts sur le résultat	-5 081 950	-3 066 919
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	12 712 962	8 872 016

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 90 443 023 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 712 962 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observations

Nous attirons l'attention sur les deux points suivants :

- 1) La Note 13 des états financiers décrit que la situation fiscale de la Société a fait l'objet des deux vérifications suivantes :
 - Une vérification préliminaire couvrant les exercices 2012, 2013 et 2014, pour laquelle la Société a reçu, en janvier 2019, un arrêté de taxation d'office, portant un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) ;
 - Une vérification approfondie couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018, pour laquelle la Société a reçu, en décembre 2019, une notification de ses résultats, portant un redressement pour un montant global de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités).

La Société, tout en contestant la majeure partie des chefs de redressement, a défendu ses intérêts dans les délais légaux conformément aux procédures prévues par le code des droits et procédures fiscaux. Le désaccord le plus important avec l'administration fiscale porte sur le statut fiscal d'établissement stable attribué, par la Société, à plusieurs marchés réalisés dans des pays liés ou non liés avec la Tunisie par des conventions de non-double imposition (Tanzanie, Rwanda, Congo Brazzaville, Sierra Leone, etc.).

Des provisions pour risques fiscaux ont été constituées pour un montant global de 3 843 321 DT afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la Société sur ces deux contentieux fiscaux. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

- 2) La Note 30 des états financiers décrit l'évènement postérieur de la COVID-19, considéré comme étant non lié à des conditions existant à la date de clôture et n'ayant entraîné aucune modification des comptes au 31 décembre 2019.

À la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ou d'informations fiables et pertinentes sur les impacts possibles de cette crise sanitaire sur la situation financière de la Société et les résultats de ses opérations au cours de l'exercice 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs)

applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 novembre 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALED'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé gérant

MAHDIKOBBI

Expert-comptable

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (antérieures et nouvelles)

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS s'élèvent respectivement à 1 955 155 DT et 2 161 853 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et de ses avenants, est créancier de 5 161 986 DT.
- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 29 564 700 Francs CFA.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 521 500 000 Francs CFA.

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie pour un montant de 8 500 000 Francs CFA. Un montant de 3 100 000 Francs CFA a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017.

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la filiale STEG-IS Congo affiche un solde débiteur de 2 554 034 DT par application du cours de change en vigueur à la date de sa dissolution anticipée (voir ci-après). Par ailleurs, la dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant des prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'élève à 114 158 DT.

Diverses prestations de sous-traitance et de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU ont été facturées par la STEG-IS Congo à la STEG-IS. La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance et de services, s'élève à 1 551 298 DT.

Suite à la dissolution anticipée de la STEG-IS Congo décidée par l'assemblée générale de ses associés, tenue à Brazzaville le 18 octobre 2019, et à sa radiation du registre de commerce de Brazzaville en date du 11 novembre 2019, une perte a été comptabilisée pour un montant de 1 116 894 DT, représentant la différence entre les comptes d'actif et les comptes de passif relatifs à la STEG-IS Congo dans le bilan de la STEG-IS.

- 3)** Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 252 308 DT (soit l'équivalent de 53 108 554 Francs CFA). En 2019, un montant de 20 088 DT a été remboursé par la SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 4 000 000 Francs CFA). Cette société apparentée affiche un solde débiteur de 235 093 DT (soit l'équivalent de 49 108 554 Francs CFA) parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2019.
- 4)** Au cours de l'exercice 2019, la STEG-IS a facturé à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 2 400 148 DT. Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution au titre de ces prestations de services est de 4 075 637 DT.
- 5)** Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens). Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 301 119 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre

2019 (soit l'équivalent de 107 600 USD), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 6) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 341 654 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2019 (soit l'équivalent de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 76 683 USD).
- 7) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 20 810 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2019 (soit l'équivalent de 7 436 USD).
Le solde de la filiale SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2019 pour un montant de 663 583 DT.
- 8) Au cours de l'exercice 2019, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 1 385 756 DT.

Au 31 décembre 2019, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 570 018 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 9) Afin d'assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :
- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
 - Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 8 600 590 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2019. Les remboursements en principal et les soldes de cet emprunt ainsi que les intérêts encourus par la STEG-IS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

Établissement financier	Solde emprunt au 01/01/2019	Mouvements 2019		Solde emprunt au 31/12/2019	Intérêts relatifs à l'année 2019
		Débit	Crédit		
STB	6 969 298	1 856 528	12 539 560	17 652 330	805 032
Total en DT	6 969 298	1 856 528	12 539 560	17 652 330	805 032

- 10) Afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS a bénéficié, en 2019, d'un crédit à moyen terme de 7 500 000 DT, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :
- Taux d'intérêt annuel : TMM+3% ;
 - Durée de remboursement : 4 ans (dont une année de grâce).

Ce crédit, dont le montant intégral a été débloqué, n'a pas fait l'objet de remboursement en principal au cours de l'exercice 2019 ; il a généré des intérêts pour un montant de 157 600 DT.

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration et une prime de bilan. Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
-
- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, tel qu'il a été modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.

2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

3)

Charges de l'exercice	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	243 512	261 227	-
Charges sociales légales	13 717	11 079	-
Avantages en nature (bons de carburant, frais de téléphone, d'électricité et de gaz ...)	22 060	16 809	-
Jetons de présence	-	-	40 000
Total en DT	279 289	289 115	40 000

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 novembre 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALED'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé gérant

MAHDIKOBBI

Expert-comptable